

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ; M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Subvention Aviron Bayonnais Football Club.

Monsieur Saussié présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Je vous propose d'attribuer un complément de 35 000 euros à la subvention de fonctionnement accordée à l'Aviron Bayonnais Football Club au titre de la saison sportive 2005-2006.

Je vous propose également d'attribuer à l'Aviron Bayonnais Football Club une subvention exceptionnelle de 77 000 euros au titre d'une aide à la résorption du passif de l'association.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant à la convention de financement conclue avec l'association pour 2006.

Les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative n°1.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.